

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **32 (1887)**

Heft 10

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

temps, la situation fautive créée en Europe par la guerre de 1866, et l'ambition de la Prusse accumulaient les nuages à l'extérieur. J'étais inquiet, je prévoyais les crises prochaines, et je me hâtais d'achever mon œuvre. Je ne perdis pas un jour, et grâce à ce labeur, la *Correspondance* fut terminée en 1869, peu de mois avant la catastrophe.

Je rappellerai incidemment que le budget prévu, non seulement ne fut pas dépassé, mais ne fut même pas atteint, ce qui n'est guère conforme à nos habitudes administratives....

NOUVELLES ET CHRONIQUE

On annonce la démission de M. le major baron v. Rheinbaben comme attaché militaire allemand à Berne et son prochain départ pour le Midi par raison de santé. M. le major de Rheinbaben sera certainement regretté à Berne où il laisse les meilleurs souvenirs.

Le rassemblement des V^e et VII^e divisions, qui s'est terminé le 15 septembre dernier, a fort bien réussi. L'inspection finale a présenté un charmant coup d'œil. Nous y reviendrons.

Disons, en attendant, qu'on se loue des résultats de deux principales innovations à l'occasion de ce rassemblement : l'emploi des vélocipédistes et l'assurance contre les accidents. Sur ce dernier point les journaux zuricois donnent les renseignements suivants : La compagnie d'assurances *la Zurich* avait assuré pendant le rassemblement 596 officiers et 12,630 hommes de la VI^e et de la VII^e division, à 3 fr. 50 pour les officiers et 1 fr. pour les soldats. Elle a eu à indemniser 80 victimes d'accidents divers.

En vue de l'amélioration de la race chevaline, le Conseil fédéral a délégué M. le colonel Wille, MM. les vétérinaires Potterat, chef de l'arme, et Schwarz dans le nord-ouest de la France, pour y faire l'achat de plusieurs étalons. D'après les instructions qui leur ont été données, ces messieurs devront s'occuper avant tout de l'excellence des sujets qui leur seront présentés ; la question de prix ne viendra qu'en second lieu.

Il y a trois semaines déjà, MM. les lieut.-colonels Potterat, vétérinaire fédéral en chef, et Vigier, directeur de la régie, ont livré aux haras de Thoun 24 chevaux hongrois, achetés en Hongrie même pour le compte de la Confédération, dont on dit beaucoup de bien, quoique on les trouve un peu près terre.

M. le lieut.-colonel Camille Favre, à Genève, a été nommé colonel et commandant de la 1^{re} brigade d'infanterie, en remplacement de M. le colonel de Guimps, démissionnaire pour raison de santé.

Berne. — Le 6 courant est mort à Berne, après une longue maladie, M. le colonel Alfred Zuricher, juge à la cour d'appel du canton

de Berne. Zuricher était à la fois un excellent militaire et un juriste distingué. Avant d'être à la cour d'appel, il avait exercé les fonctions de procureur de la République. Il commandait la 7^e brigade d'infanterie de landwehr.

— Le soldat Hurst, du 32^e bataillon, qui, dans une manœuvre contre le 33^e bataillon, s'est servi de cartouches à balle et a blessé un soldat et tué un autre, a été renvoyé devant le tribunal militaire.

Argovie. — Un lieutenant de l'école de recrues a été puni de 4 jours d'arrêts de rigueur, par M. le colonel de Crousaz, pour avoir malmené au moyen de son sabre, sur la place d'exercices d'Arau, un homme de sa section.

Lucerne. — M. le colonel Stocker, ancien député de Lucerne au Conseil des Etats qu'il présida, ancien instructeur en chef de l'infanterie, actuellement réviseur des comptes de la compagnie du Gothard, est mort à l'âge de 62 ans après une longue maladie. Caractère droit, ferme et loyal, Stocker emporte l'estime de nombreux amis, même de ceux qui étaient loin de partager ses opinions ardentes de vieux catholique et de grand centralisateur.

Belgique. — Les journaux belges, notamment l'*Indépendance*, donnent les renseignements ci-après sur la construction des *fortifications de la Meuse* tant discutées, construction qui a commencé dès que les Chambres eurent voté ces fameux « compléments indispensables » du réseau primitif basé sur Anvers.

On n'a pu détacher qu'un officier du génie pour chaque fort à construire, et encore fallut-il descendre jusqu'au grade de lieutenant. Ces Messieurs sont relégués dans de petites localités des environs de Liège et de Namur pour 3 ans. Mais pour l'ingénieur véritable, la construction c'est la vie, c'est la guerre, c'est l'idéal.

Les études premières étaient terminées longtemps avant les débats parlementaires. En même temps que ceux-ci le génie et l'état-major avaient eu les leurs. Le choix des emplacements *définitifs* des forts avait été fixé par le génie sur les indications générales et préliminaires du corps d'état-major.

Ces emplacements étant fixés, chaque officier a dû faire l'application au terrain du type de fort élaboré en terrain horizontal par l'inspecteur général du génie qui a laissé pour cette opération la plus grande latitude aux officiers sous ses ordres. L'éminent ingénieur admet la discussion sur tous les points; il a adressé aux constructeurs des forts une circulaire empreinte d'un esprit très large. Toute controverse est permise; elle ne cessera que quand les plans définitifs auront été adoptés par M. le ministre de la guerre.

En même temps que les officiers travaillent à l'application au terrain d'un fort idéal, les géologues de l'Etat, MM. Rutot et Vandembroeck, aidés par des équipes de soldats du génie, procédaient au sondage du terrain, à l'emplacement de chaque fort. Ces opérations ont rencontré beaucoup de difficultés à cause de la nature rocheuse du sol. Il en résulte des retards, mais des mesures sont prises pour pousser activement ce travail préalable. L'importance de la connaissance du sous-sol se conçoit aisément. De sa nature dépendent l'éta-

blissement des fossés, la profondeur et le cube des fondations et le prix même du fort.

Quand l'inspectorat aura vérifié les projets complets qui fixeront les limites des terrains à exproprier, on commencera les expropriations, et en même temps on préparera les pièces pour les adjudications. On compte que ces deux opérations seront terminées au même moment et alors on pourra entreprendre l'exécution proprement dite.

Il y a deux types à appliquer sur la Meuse, le type *fort* et le type *fortin*. La forme est triangulaire; au centre, un même massif de béton porte les coupoles dont le nombre varie suivant l'importance de l'ouvrage; il y a des forts à Liège et à Namur qui ont jusqu'à neuf coupoles. Dans le massif de béton, on ménage les magasins à poudre, les communications vers la gorge où se trouvent les logements de la garnison. Bien que la règle soit le type triangulaire, il est dès à présent certain que certains forts placés sur des croupes devront avoir la forme quadrangulaire.

Les coupoles sont l'âme de la défense. Une commission composée d'officiers généraux et supérieurs du génie et de l'artillerie est chargée de choisir le type de coupole.

Un concours restreint a été ouvert entre spécialistes de Belgique, de France et d'Allemagne, et la commission se réunira prochainement pour examiner les projets qui seront présentés par les industriels concurrents.

La coupole se compose de l'avant-cuirasse et de la calotte qui constituent le couvert, et ensuite du mécanisme. La forme et la constitution de ces parties, le système du mécanisme sont laissés au choix des concurrents auxquels on n'impose qu'une condition, c'est que la coupole résistera aux moyens d'attaque les plus perfectionnés actuellement existants en Europe.

Ces moyens d'attaque, canons et projectiles, sont soigneusement cachés par les divers Etats qui tiennent beaucoup à ce qu'on ignore la puissance de leur matériel de siège. Ainsi les Allemands ont un certain mortier rayé de 15 cm. dont les essais ont été faits dans le plus grand mystère et dont on se méfie fort. Ce sont ces secrets qui amènent la multiplication des espions, ceux-ci n'étant pas envoyés par les gouvernements la plupart du temps, mais par des industriels qui ont un immense intérêt à être au courant des faits. On ne sait pas non plus exactement ce que les Allemands mettent dans leurs obus de siège et quel a été le résultat des expériences.

La coupole choisie ne sera pas soumise à des expériences; elles sont inutiles. Les expériences qui ont eu lieu à Kumersdorf en Prusse ont établi des lois; on sait aujourd'hui quelle est l'épaisseur du métal qui est traversée par un projectile animé d'une force vive donnée. Souvent cette épaisseur est égale au calibre du projectile.

Le métal de l'avant-cuirasse sera la fonte dure, le métal de la calotte vraisemblablement le fer laminé ou la fonte dure.

Toutes les pièces de canon sont sous coupole. Le calibre varie dans un même fort suivant le rôle que doivent jouer les pièces. Certaines d'entre elles sont affectées à la défense éloignée, d'autres à la défense rapprochée.

La défense éloignée est confiée à des canons longs de 12 à 15 cm.

de calibre dont la portée efficace va à 7000 mètres et à des obusiers qui tirent efficacement les uns à 2500 mètres, les autres à 4000 mètres. L'obusier de 21 cm. met à 2500 mètres 50 % des coups dans un rectangle de 12 mètres sur 5.

La défense rapprochée est confiée à des canons à tir rapide, de véritables canons à répétition, du calibre du canon de campagne : 5 à 6 cm. La charge fait corps avec le projectile comme dans la cartouche du fusil. Il y a du reste plusieurs systèmes également ingénieux : Nordenfelt, Hotchkiss, Maxim. Si l'on veut, ce sont des mitrailleuses perfectionnées.

La commission dont nous avons parlé tout à l'heure déterminera le type de canon qui sera choisi. Qui l'emportera de Krupp, de Bange ou de Cockerill ? C'est ce que nous n'examinerons pas ici.

Le pointage des pièces sera direct.

Chaque fort sera muni d'un phare électrique pour retrouver pendant la nuit les points de repère soigneusement établis durant la paix et qui doivent guider le tir. Naturellement le faisceau lumineux sera aperçu par l'adversaire qui tâchera d'envoyer ses obus dans l'appareil, mais il n'y réussira pas parce qu'il y a un truc. Ce que l'artilleur ennemi visera comme étant le phare électrique ne sera pas la source lumineuse, laquelle est placée à l'abri de tout projectile.

Comme nous l'avons dit plus haut, on n'emploiera plus de maçonneries, mais de grosses masses d'un béton très dur. Des expériences vont avoir lieu à Brasschaet pour déterminer le choix du béton. Des abris de fortification ont été construits en trois espèces de bétons différentes. Ces expériences coûteront assez cher, mais c'est de l'argent bien employé. Etant donnée l'importance du but à atteindre, il faut savoir avec certitude où l'on va et ne pas craindre de consacrer à des essais quelques sommes dont le chiffre n'est rien à côté de la dépense totale.

Un mot des terrassements et du flanquement. Les fossés, s'ils sont taillés dans le roc, seront seulement revêtus d'une couche de ciment, afin que la pierre ne se désagrège pas au contact de l'air et de la pluie ; s'ils sont creusés dans la terre meuble, ils n'auront de revêtement qu'à la contrescarpe. Plus d'escarpe revêtue, c'est le comble du défilement !

Les fossés seront flanqués par des coffres à revers, des pièces casematées indestructibles par le feu de l'artillerie ennemie. Le rôle du fossé est d'empêcher une attaque de vive force. C'est grâce au fossé bien flanqué que, lors du siège de Belfort, les redoutes des Hautes et des Basses Perches ont pu résister aux assauts réitérés des Prussiens pendant un temps très long. Une compagnie du génie qui s'était jetée dans le fossé a été prise comme dans une ratière et a dû se rendre prisonnière.

Les pièces chargées du flanquement dans les forts liégeois et namurois seront des canons à tir rapide, leur portée ne devant pas aller au-delà de la longueur du fossé. Il y aura là telle mitrailleuse capable de lancer 1005 projectiles en une minute ; une véritable pluie de fer accueillerait l'assaillant assez téméraire pour descendre dans le fossé. C'est ce qui explique la suppression du mur d'escarpe ; cet obstacle à l'assaut est devenu inutile. L'efficacité du flanquement

a aussi entraîné la suppression du réduit, une attaque de vive force étant considérée comme complètement impossible.

La correspondance des feux est établie entre les forts, de manière que les deux forts voisins collaborent à la défense de celui qui est attaqué.

Les forts seront toujours en état de défense, tandis qu'à Anvers des travaux considérables seraient nécessaires au moment de la guerre.

On espère que toute la défense de la Meuse sera terminée dans trois ans.

Allemagne. — Le général comte de Werder vient de mourir dans sa propriété de Glussov, en Poméranie, à l'âge de 79 ans.

On sait que le général dirigea en 1870, à la tête du 1^{er} corps prussien et de la division badoise, le siège de Strasbourg. Il passa ensuite avec ses forces les Vosges, occupa Dijon et soutint contre l'armée française de l'Est les batailles de Villersexel et d'Héricourt, qui se terminèrent par l'internement de cette armée en Suisse.

C'est encore une grande figure allemande qui disparaît.

On annonce aussi la mort, à l'âge de 79 ans, du général comte de Kirchbach, le célèbre chef de ce 5^e corps d'armée prussien qui prit une part si importante aux batailles de Wissembourg, de Wörth, de Sedan, de Bougival.

Grande-Bretagne. — L'*United Service Gazette* annonce que l'école militaire du génie de Brompton a reçu l'ordre de détacher un certain nombre d'officiers sur le continent pour y visiter les principaux champs de bataille des dernières guerres. Cette reconnaissance sera dirigée par M. le major Livesay, professeur à la dite école.

Italie. — Toute la presse s'occupe du récent pèlerinage à Friedrichsruhe de M. le président du conseil Crispi. Mais aucun journal ne sait dire quel a été le résultat positif de cette importante entrevue, sauf que l'ancien et illustre garibaldien a été fort bien reçu par le prince de Bismark, ce qui n'est guère étonnant après un aussi long voyage.

— Vu l'importance de l'expédition en préparation contre l'Abysinie, le gouvernement italien vient d'appeler un général de division à la tête de la garnison de Massaouah. Le général de San Marzano a été désigné; il partira à la fin du mois pour son poste. Les opérations contre les Abyssins commenceront aussitôt après l'arrivée du général qui suivra de peu celle des troupes expéditionnaires.

Les volontaires abondent pour le corps d'Afrique.

France — A l'occasion de la polémique soulevée par le prétendu ralentissement dans la fabrication du fusil Lebel, dont les journaux intransigeants accusent le ministre de la guerre actuel, le journal *Le Soir* donne ce renseignement-ci en passant: « Le fusil Lebel, avec ses cartouches, revient à 100 francs pièce à l'Etat. A la fin de l'année nous aurons dépensé déjà 50 millions environ à en fabriquer ;

l'an prochain nous dépenserons à peu près pareille somme. C'est donc un million de fusils que nous aurons à la fin de 1888. Dès le printemps, on doit admettre que l'armement sera suffisant pour l'armée active et deux classes de réservistes au moins.

» Voilà donc le général Ferron lavé d'une accusation bien injuste, et qu'on eût mieux fait de contrôler avant de la lancer. »

— *Les chiens de guerre au 9^e corps.* — Organisé à la hâte et avec des équipes improvisées de chiens, dont la plupart ne remplissaient nullement les conditions de race, d'intelligence ou d'aptitudes, le service n'a pu fonctionner sérieusement que dans un seul régiment du 9^e corps, le 32^e. Les résultats ont cependant été absolument concluants et ont dépassé tout ce qu'on pouvait attendre au bout de si peu de temps.

Sans aucune fatigue pour les fantassins, M. le lieutenant Jupin, chargé de l'expérience, a assuré aux avant-postes la communication entre les petits-postes et grand'gardes, entre les grand'gardes et réserves des avant-postes. Les dépêches portées au cou du chien dans un petit sac en cuir arrivaient très vite et sans erreur. Après un tel résultat, obtenu en si peu de temps, — trois jours de dressage, — il est permis d'affirmer que le système de correspondance par fanions a vécu.

En effet, par ce moyen on ne peut guère transmettre plus d'un mot à la minute; l'envoi d'une dépêche demande donc environ 10 minutes. Avec les chiens estafettes on envoie plusieurs longues dépêches et on reçoit la réponse dans le même laps de temps.

Cet excellent résultat n'a été obtenu, il est vrai, qu'avec deux chiens très bien doués; le temps a manqué pour les dresser tous également.

Enfin on a pu se rendre compte au 32^e que les surprises nocturnes étaient désormais impossibles contre une ligne d'avant-postes pourvue de *chiens militaires*. Fréquemment — tous les deux jours environ — M. le lieutenant Jupin a fait fonctionner les chiens comme *vedettes*: à 300 ou 550 mètres et plus, l'approche d'un isolé, d'une patrouille ennemie était éventée; les chiens prévenaient par un léger grondement, puis, si ces étrangers continuaient à s'approcher, il devenait alors impossible de modérer les chiens qui, à 50 ou 60 mètres, se mettaient à aboyer furieusement en se portant en avant. Même des sentinelles endormies ou fatiguées n'avaient pas à craindre d'être enlevées.

(*La France militaire.*)

PARIS, 6 octobre 1887. (Correspond. particul.). L'*incident* du 24 septembre à Raon-sur-Plaine paraît en bonne voie d'arrangement. L'empereur Guillaume, las de ces alertes, la troisième en quelques mois par le fait de ses trop zélés fonctionnaires à poigne, a spontanément ordonné qu'une réparation en argent sera accordée à la veuve Brignon. Espérons que cette leçon sera entendue par qui de droit; mais on ne peut se dissimuler que des *incidents* pareils et réitérés aigrissent les esprits à tel point qu'il suffirait maintenant d'une légère étincelle pour amener une conflagration immense.

Le ministre de la guerre général Ferron est rentré hier de sa

grande tournée de frontières, arrivant de Nice. De vos côtés, après avoir passé en revue les garnisons de Modane et de St-Michel, en compagnie du général Zédé, à vous connu, il a visité les forts de Replaton et de l'Esseillon, où il a ordonné divers « compléments indispensables », puis s'est dirigé sur Briançon, ce fier nid d'aigle, si formidablement renforcé et agrandi depuis quelques années, enfin sur Grenoble. Il a ordonné un nouveau camp retranché aux environs de Nice !

La réorganisation de l'armée se poursuit avec les nouvelles dispositions destinées à renforcer les effectifs de la frontière du nord-est, à l'expiration des manœuvres de cet automne.

Les portions principales des 18 régiments régionaux de nouvelle formation occupent les emplacements suivants, à dater du 1^{er} octobre 1887 :

145^e régiment, à Maubeuge ; 146^e, à Toul ; 147^e, à Verdun ; 148^e, à Verdun ; 149^e, à Epinal ; 150^e, à Verdun ; 151^e, à Belfort ; 152^e, à Epinal ; 153^e, à Paris ; 154^e, à Commercy ; 155^e, à Lérrouville ; 156^e, à Toul ; 157^e, à Lyon ; 158^e, à Briançon ; 159^e, à Nice ; 160^e, à Perpignan ; 161^e, à Lyon ; 162^e, à Paris.

Le fonctionnement administratif des nouveaux régiments d'infanterie, ainsi que des nouveaux régiments de cavalerie a commencé le 1^{er} octobre, date à laquelle ces corps ont dû être complètement constitués.

Quant à l'artillerie, on annonce que les quatre premières batteries du 8^e régiment d'artillerie qui avaient quitté Châlons pour rejoindre, en manœuvres, la 11^e division d'infanterie, sont parties, après ces manœuvres, pour Nancy, où elles occupent les baraquements de Brichambaut, à titre définitif. La 11^e division aura ainsi son artillerie divisionnaire constamment à portée.

Le 8^e d'artillerie n'a plus à Châlons que deux batteries qui seront ultérieurement transférées à Toul où le dépôt du régiment tiendra garnison. Elles seront à titre provisoire conservées à Châlons dans le quartier du 25^e. La caserne Saint-Pierre a repris le 20 septembre sa destination d'avant la guerre et elle est devenue quartier de cavalerie à l'arrivée du 2^e hussards.

La 11^e division d'infanterie se complète à Nancy par l'arrivée de son quatrième régiment, le 79^e, qu'on avait trop longtemps maintenu à Neufchâteau.

Plusieurs autres mouvements analogues sont signalés à l'occasion de la fin des manœuvres ; mais je m'abstiens de les enregistrer ici.

A propos de ces manœuvres y compris l'essai de mobilisation du 17^e corps, on a publié de nombreux ordres du jour de chefs de corps d'armée. Tous se font remarquer par un ton relativement modeste et réservé. On ose mentionner que tout n'a pas marché comme sur des roulettes et que s'il y a des progrès réalisés, il en reste encore à faire. La note pompeuse du cliché d'antan a disparu, et c'est là un vrai progrès.

La rentrée à Paris des officiers étrangers revenus du 9^e corps a été l'occasion d'un grand dîner militaire offert, le 21 septembre, par le général Ferron. Y assistaient, outre les membres de ces missions, MM. Rouvier, président du conseil ; Flourens, ministre des affaires

étrangères ; Barbey, ministre de la marine ; les généreux Saussier, Thibaudin, Brugère, Carrey de Bellemare, Jamont, Lebelin de Dionne, Fabre ; Haillot, chef d'état-major général au ministère ; le colonel Kessler, chef du cabinet, et le prince Komatzu, du Japon.

Une réception très brillante a suivi ce festin, couronné par une douce pluie de croix de la Légion d'honneur, grosses et petites, sur les poitrines de MM. les officiers étrangers, comme suit :

Grand-officier. — MM. le baron Freedericksz, général-major, représentant la Russie, et le baron Szvetenay, feld-maréchal, représentant l'Autriche-Hongrie.

Commandeur. — MM. le comte Lanza di Busce, major-général aide-de-camp du roi d'Italie ; le général-major Bisserot, représentant la Belgique ; le brigadier-général Baird, représentant les Etats-Unis ; le général de brigade Chakir-Pacha, représentant la Turquie ; le colonel Brakenhielm, représentant la Suède.

Officier. — MM. Holbeck, colonel chef d'état-major d'artillerie, représentant le Danemark ; le colonel Lara, représentant le Pérou.

Chevalier. — MM. Salinas Vega, commandant, représentant la Bolivie ; le major de Pestors, représentant les Pays-Bas ; le major Jardine, représentant le Portugal ; le major Dragonier Voutchkovitch, représentant la Serbie, et le capitaine Yoda Hirotaro, représentant le Japon.

Je ne vous parle pas des tiraillements qui se sont produits, pendant et avant les manœuvres, entre divers généraux et des mutations qui en sont résultées. C'est l'histoire sempiternelle des vanités humaines de tous les ordres et de tous les pays.

Quelques modifications ont été apportées dans la tenue de ville des sous-officiers d'infanterie.

L'épaulette est d'une forme plus élégante que le modèle adopté pour la troupe ; le bourrelet qui entoure la partie supérieure de l'épaulette est formé par des franges rouges et bleues.

Le modèle de l'épée est adopté définitivement. La lame est droite, triangulaire, à pans évidés.

La monture est analogue, quant à la forme, à celle des sous-officiers du génie, mais la poignée et la garde, ainsi que les deux coquilles fixes, sont en bronze blanc de nickel.

Le fourreau est en tôle d'acier.

La longueur de la lame est de 81 centimètres ; le poids de l'épée de 700 grammes sans fourreau, de 1010 grammes avec fourreau.

Il est question aussi de rendre l'épaulette aux officiers.

Tous ces changements d'ornementation, affaire de simple tyrannie de mode, ont pour le moins l'inconvénient d'occasionner de lourdes et oiseuses dépenses.

Dans l'équipement, il en est de même. Le *Progrès* annonce, par exemple, que la confection hâtive de 250,000 poches à cartouches du modèle démodé de 1868, succédant à celle de deux millions de chargeurs en cuir, aura fait subir à l'Etat une perte sèche de francs 2,600,000. Les poches à cartouches sont à peine terminées, que les fameux chargeurs sont à la veille d'être relégués en magasin.

« Jusqu'ici le général Ferron, dit le *Progrès*, a su se garer des erreurs en matière d'équipement. Il agira prudemment en mettant un frein à la manie des transformations et des commandes exagées.

rées qui hante certains bureaux. Le ministre fera bien d'y regarder de très près avant d'autoriser la résurrection des antiques gibernes dont on menace l'infanterie. »

Je n'ai pas à vous entretenir des écrits princiers dont nous avons été régalez ces jours-ci ; ils ne sont pas de votre domaine. Le manifeste du comte de Paris a été vite surpassé par le meurtre Brignon et Wangen, et par quelques scandales d'hommes plus ou moins politiques (Crouzet, Castelnau, Marsoulan, etc.). Pour ce qui concerne le militaire il n'y a d'ailleurs à relever dans l'habile document que ce passage trop riant de belles promesses pour être cru sur parole : « La monarchie mettra les traditions militaires à l'abri des fluctuations de la politique en donnant à l'armée un chef incontesté et » immuable. La permanence du commandement au sommet aura » pour conséquence la solidité de la discipline à tous les étages de » la hiérarchie. »

A ce propos notez ce petit chef-d'œuvre de speech militairo-dynastique du duc de Chartres, au repas de noces de la fille du général Charrette, le 27 septembre, à la Basse-Motte : « Permettez-moi, monsieur et Madame, a dit l'honorable colonel de cavalerie disponible, de porter votre santé, de vous exprimer les souhaits que vos amis dévoués et empressés forment pour un bonheur que vous méritez bien. La joie générale de ce jour est un premier garant de ce bonheur ; pour ceux qui vous connaissent, il en est de meilleurs : c'est votre caractère, votre foi, votre vaillance.

» Je suis chargé de vous exprimer tous les vœux de mon frère. Il aurait voulu être ici, vous le savez, Madame. Je suis fier d'être en cette circonstance l'interprète de celui qui, naguère encore, s'intitulait le premier serviteur de la France. Ces paroles sonnent bien à la Basse-Motte, dans ce séjour où l'on est sans cesse sous l'empire de deux sentiments : une ardente foi religieuse pour notre Dieu, un profond dévouement pour notre patrie.

» Serviteurs de la France, nous l'avons été tous deux, mon général — permettez ce souvenir — dans des circonstances bien glorieuses pour vous et pour vos compagnons, bien émouvantes pour moi, bien tristes pour tous les Français.

» Serviteurs de la France, nous l'avons été, nous le sommes encore, nous le serons toujours ! »

Ce serait le moment de vous parler, pour rester en *high life*, du récent livre du prince Napoléon contre M. Taine et autres détracteurs du grand homme. Mais je dois ajourner la chose à une autre lettre, pour la moins écourter. Je mentionne seulement aujourd'hui que le livre a un réel succès auprès des connaisseurs, et qu'il en aurait davantage sans quelques hors-d'œuvre qui le déparent tant pour le fond que dans la forme. Diverses boutades en style ultranapoléonien, eussent été avantageusement remplacées par des raisonnements comme l'auteur sait souvent en produire. Il ne réussira pas non plus à faire considérer Thiers et Jomini comme des détracteurs du grand capitaine. C'est là une originalité par trop corsée.

Toujours pour rester dans le grand monde politique, je vous signale un autre discours important et mordant de M. Jules Ferry, ancien président du conseil. Dans ce discours-ministre il y a entr'autres quelques passages militaires, bons à noter, à propos de la

guerre acharnée menée par quelques journaux contre le successeur du général Boulanger.

« Quand il s'agit du ministère Rouvier et surtout du général Ferron, a dit M. Ferry, tous les moyens sont bons. On a donc porté contre le ministre de la guerre cette accusation abominable, véritable accusation de haute trahison : il réduit, il ralentit, il paralyse la fabrication des nouveaux fusils ! Pourquoi ? Que s'est-il passé ?

» Le ministère Rouvier, qui est un ministère d'économies, s'est attaché, non seulement à faire des économies sur le budget ordinaire, mais à réduire le budget des dépenses extraordinaires, qui est la grande préoccupation des financiers. Il a ramené les dépenses extraordinaires de la guerre et de la marine pour 1888 de 169 millions à 100 millions. Est-ce aux dépens du nouvel armement ? Certains se hâtent de l'affirmer, mais il n'en est rien. La vérité, c'est qu'il a été impossible d'employer en 1887, à la fabrication du fusil Lebel, toutes les sommes allouées par les Chambres ; pour fabriquer le nouveau fusil, il a fallu des installations considérables, un outillage entièrement nouveau. On ne peut fabriquer dans une journée au delà d'un certain nombre d'armes.

» Mais les sommes non employées sont reportées sur l'exercice prochain, de sorte que, tout compte fait, et grâce au report de 70 ou 77 millions de 1887 à 1888, on dépensera, en 1888, pour les fusils seulement, 48 millions au lieu de 42 prévus par le ministre précédent. Et voilà la grande trahison du général Ferron.

» Je suis sûr, Messieurs, qu'au contraire des intransigeants, vous appréciez fort ce ministre de la guerre, actif et modeste, qui parle peu et agit beaucoup. Au commencement de juin, quand le général Ferron a pris les affaires, il n'existait dans les arsenaux — on nous l'a appris ces jours-ci — qu'un nombre insignifiant de ces armes nouvelles. Aujourd'hui la fabrication bat son plein.

» On a construit, dans ce pays, de magnifiques baraquements ; malheureusement, il eût fallu, pour les occuper, prendre 60 ou 70 bataillons dans l'armée active, c'est-à-dire désorganiser la mobilisation dans 60 ou 70 régiments, et renouveler les fautes de 1870... Le général Ferron n'a pas fait de baraquements, mais il a obtenu du Parlement, en quelques jours, la création de 18 nouveaux régiments d'infanterie, qui vont renforcer notre armée de première ligne, sans coûter un sou de plus au budget. Il nous a dotés de la même manière de six nouveaux régiments de cavalerie. Il est en ce moment à Nice, étudiant les lacunes de notre frontière, renforçant la garnison des Alpes-Maritimes, non par crainte de nos bons voisins d'Italie, mais parce qu'il n'y a pas de si bons voisins qui vaillent une bonne frontière.

» Non seulement il a fait voter par la Chambre le service de trois ans, mais il en va faire l'expérience. On saura enfin s'il est possible d'incorporer la totalité du contingent. Il fait tout cela avec calme, avec suite, sans fracas, à la grande satisfaction de tous les vrais patriotes. »

P. S. L'empereur Guillaume vient de se faire un fameux bon point en accordant gracieusement 50 mille marcks à la famille Brignon.

Je ne vous parle pas des affaires Caffarel et d'Andlau qui remplissent toutes nos feuilles. C'est Bazaine qui va rire de cette fin de son acharné dénonciateur.